

Tarbes, le 22 janvier 2 018

Monsieur le Président du CHSCT  
Des Hautes Pyrénées

**OBJET** : Création du SAR en direction en janvier 2 018.

Monsieur le président,

lors du CHSCT du 15 décembre 2 017 la création du SAR dans notre département a été abordée.

Lors de cette réunion, les représentants des personnels ont émis les plus grandes réserves sur les conditions de la constitution de ce service en direction qui sera composé de deux cadres A ainsi que d'un cadre B ou C issu selon votre projet du service comptabilité.

En effet, une telle décision, si vous la confirmiez, serait de nature à générer de graves difficultés au sein du service comptabilité dont la situation par le passé a fait l'objet d'interventions du CHSCT (mission spécifique du comité, agent en burn-out, agents en difficulté, turn-over important au niveau de l'encadrement d'un service restructuré à 3 reprises).

Lors du CHSCT du 15 décembre un agent du service est intervenu en qualité d'expert et vous a alerté quant aux conséquences sur les conditions de travail et la santé des agents du service que supposerait une telle décision.

Celle-ci ne manquerait pas en effet de conduire à une nouvelle réorganisation et à un accroissement important de la charge de travail des agents du service comptabilité.

Compte tenu des éléments que représentants du personnel ont fait valoir sur ce projet, je vous demande de réexaminer votre décision et de procéder à un appel à candidature au niveau de la direction pour le poste de catégorie C ou B appelé à intégrer le SAR.

Je transmets par ailleurs une copie de mon courrier à l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ainsi qu'à Mme la médecin de prévention.

*Alain Estrade*

*Secrétaire du CHSCT.*